Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_10-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 13 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE RUCHES SUR LE SITE DE TROMENEC

RAPPORT N°10-05/2026

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_10-DE

Monsieur MAUCUIT a sollicité la commune afin de pouvoir installer des ruches sur le site de Troménec, au nord de la parcelle cadastrée BT 44.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement du bois de Troménec et, plus largement, du projet d'aménagement en cours sur ce secteur.

Il participe également à une démarche de valorisation de la biodiversité et de soutien à l'apiculture locale. Les conditions d'installation, notamment en matière de signalétique et de sécurisation du site et du public, ont été définies avec le porteur de projet.

Dans l'attente de la formalisation, une autorisation temporaire a été accordée à compter du 17 avril 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de valider cette occupation par la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, fixant les modalités d'installation et d'entretien des ruches.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_10-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 22
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**10-05/2026**
Réunion du 20 mai 2026

CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE RUCHES SUR LE SITE DE TROMENEC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Laurent LE GOFF, Céline SIMIER, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Martine KERFOURN donne procuration à Rachel BODENES
Catherine COUSTANCE donne procuration David KERLAN
Hakara TEA donne procuration à Camille SORDET
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Françoise GOURVENNEC donne procuration à Patrick TAVELLA

Monsieur Brice ABDEBREIMAN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que Monsieur MAUCUIT a sollicité la commune afin d'installer des ruches sur une partie du site de Troménec, au nord de la parcelle cadastrée BT 44,

Considérant que le projet d'installation de ruches sur le site de Troménec s'inscrit dans le cadre du développement du bois de Troménec et, plus largement, du projet d'aménagement en cours sur ce secteur,

Considérant que ce projet contribue à la préservation de la biodiversité et au développement de l'apiculture locale,

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_10-DE

Considérant que la commune souhaite encadrer cette occupation du domaine communal par la signature d'une convention,

Considérant que ladite convention, annexée à la présente délibération, précise notamment :

- les modalités d'implantation des ruches,
- les conditions d'entretien et de suivi,
- les obligations en matière de signalétique et de sécurisation du site et du public,
- les engagements respectifs des parties,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative à l'installation de ruches sur le site de Troménec annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur MAUCUIT, ainsi que tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_10-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration LGL
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine	Procuration à Rachel BODENES	MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	/	DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine	Procuration à David KERLAN	GOURVENNEC Françoise	Procuration à Patrick TAVELLA
TREGUER Alexandre	/	ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara	Procuration à Camille Sordet	LAOT Romain	
SORDET Camille	/	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	/	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	/		